**27e Bulletin d’information Sports – JOP de l’ambassade de France au Japon**

**Décembre 2020**

1. **Activités de l’ambassade**

* **Tokyo 2020**
* Entretien le 7 décembre avec le directeur en charge du programme des « villes-hôtes » de Tokyo 2020 (bureau du Premier ministre). Les échanges ont notamment porté sur les lignes directrices relatives aux mesures anti-covid dans les villes-hôtes et leurs conséquences sur l’organisation des délégations étrangères (notamment celles ayant prévu des camps de préparation terminale), ainsi que sur la mise en relation avec d’autres collectivités dans la perspective des Jeux.
* Dans le cadre de ce programme des « villes-hôtes », organisation le 7 décembre d’une visioconférence entre plusieurs gymnastes représentantes de l’équipe de France de gymnastique et des lycéens de la ville de Kobe. Pour mémoire, Kobe accueillera le collectif France de gymnastique en amont des Jeux de Tokyo 2020.
* Echange avec les équipes du TOCOG en charge du programme des dignitaires internationaux (IDP) en vue des Jeux de Tokyo. A ce stade, les lignes directrices « anti-covid » relatives au programme IDP n’ont pas encore été adoptées. Un nouvel échange est prévu début 2021 en amont du prochain briefing diplomatique.
* **Sport à l’export**
* Préparation et organisation de la visioconférence du 8 décembre entre le GIE France Sport Expertise et le comité de pilotage du Club Sport Japon. Premier échange qui a permis de mettre en place les fondements de la coopération entre ces deux organismes. Des réunions thématiques seront organisées à l’avenir afin d’étudier les pistes de collaboration concrètes et d’améliorer le positionnement des entreprises françaises dans le secteur du sport au Japon.
* **Semaine olympique et paralympique / Paris 2024**
* Réunion le 17 décembre du 2e comité de pilotage destiné à préparer le programme de l’édition 2021 de la semaine olympique et paralympique au Lycée français international de Tokyo (cf. bulletin précédent).
* **Global Sports Week 2021**
* Poursuite des travaux relatifs à la programmation du **hub de Tokyo de la global sports week 2021** (4 février 2021).
* **France 2023**
* [Réception organisée le 14 décembre à la résidence de France](https://jp.ambafrance.org/Tirage-au-sort-de-la-phase-de-poules-de-la-Coupe-du-Monde-de-Rugby-2023) à l’occasion du tirage au sort des poules de la coupe du monde de Rugby France 2023. Le président de la fédération japonaise de rugby Shigetaka Mori, et l’ancien international japonais Hitoshi Mori (recordman du nombre de sélection) ont répondu présents à l’invitation de l’ambassadeur Philippe Setton.

1. **Informations sports / JOP au Japon**

* **COVID-19 et report des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020**

**Sur la tenue même des Jeux**

* Plusieurs sondages publiés ce mois-ci illustrent un **scepticisme constant de la population** japonaise quant à la tenue des Jeux olympiques et paralympiques l’été prochain. Selon un sondage de l’agence Kyodo publié début décembre, 32,2% des personnes interrogées pensent qu’il serait avisé de les reporter une nouvelle fois, 29% estiment qu’il est nécessaire de les annuler définitivement (soit 61,2% contre la tenue des JOP l’été prochain) et 31,6% restent favorables à l’organisation des Jeux à l’été 2021. Ces chiffres font écho à ceux issus du sondage effectué par la NHK et publié le 15 décembre : 32% pour une annulation des Jeux, 31% pour un nouveau report (soit 63% contre une tenue l’été prochain) et 27% pour l’organisation des Jeux en 2021.
* Pour mémoire, selon un sondage de juillet 2020, 58% pensaient qu’il était nécessaire organiser les Jeux de Tokyo en limitant le nombre de spectateurs, 15,6% pensaient qu’il ne fallait pas les organiser du tout, 11% qu’il était nécessaire de les organiser à huis clos et 7,2% pensaient qu’il n’était pas opportun de limiter le nombre de spectateurs. De même un sondage auprès des 2621 « city volunteers » a été réalisé en septembre-octobre à Saitama, où se dérouleront 5 épreuves (football et basketball notamment). 54% des volontaires ayant répondu au sondage souhaitent occuper ces fonctions malgré le report des Jeux alors que 26% d’entre eux hésitent encore. Par ailleurs, 80% ont affirmé être inquiets de la situation sanitaire.

**Sur les aspects sanitaires**

* La 6e et dernière réunion de la **Task Force anti-Covid** s’est réunie le 2 décembre. Comme attendu, le rapport intérimaire a été publié par la suite précisant les grandes lignes dans lesquelles les Jeux pourraient être organisées en dépit de la persistance du COVID (cf. annexe).
  + A l’issue de cette réunion, le directeur général de Tokyo 2020, Toshiro Muto a souligné que « le plus difficile » restait à faire. Si les grandes lignes du projet ont en effet été adoptées, c’est leur mise en œuvre pratique et leur déclinaison précise qui resteraient le plus problématique.
* Plusieurs médias indiquent que le gouvernement japonais envisage d’obliger les visiteurs étrangers se rendant aux Jeux olympiques et paralympiques à disposer d’une **assurance maladie privée** permettant de couvrir les frais de prise en charge. Cette disposition nouvelle à l’égard des visiteurs étrangers viserait à réduire le montant des dépenses publiques engagées par l’Etat pour le traitement du Covid-19.
* Dans la continuité des propos tenus par Thomas Bach lors de sa visite au Japon, le Premier ministre Suga a écrit à l’alliance Gavi afin que les athlètes et autres personnels officiels puissent être effectivement aidés à être vaccinés contre la COVID 19 en amont des Jeux de Tokyo.

**Entrées sur le territoire japonais / mesures de quatorzaine :**

* A l’heure actuelle, le gouvernement n’envisagerait pas de rendre la vaccination obligatoire pour se rendre au Japon pendant les Jeux olympiques et paralympiques, ni de restreindre l’accès des visiteurs étranger aux transports publics. En contrepartie, le gouvernement pourrait demander aux étrangers arrivant sur le sol japonais de télécharger une application dédiée compilant les informations relatives à leur visa, leurs dépistages Covid-19, leurs billets d’avion et leurs déplacements au sein du pays. Une prise de température pourrait aussi être demandée de manière quotidienne. En respectant ces mesures, les visiteurs seraient alors exemptés de quatorzaine. Une fois sur place, il pourra être demandé aux étrangers de scanner le QR code des établissements (restaurants, hôtels) dans lesquels ils se rendent. Ainsi, si la personne a été en contact avec une personne positive au Covid-19, elle recevra une notification lui conseillant de se rendre dans un établissement médical et de surveiller son état de santé. Enfin, il serait demandé aux visiteurs étrangers de conserver l’application sur leur téléphone quelques temps après le départ du pays pour pouvoir établir un suivi rigoureux.
  + Le gouvernement japonais a rappelé son attachement au respect de la vie privée lors de la présentation de cette application. L’historique des lieux visités par le visiteur étranger ne sera conservé dans l’application qu’avec l’accord de la personne et aucun suivi de ses déplacements ne sera réalisé à travers le GPS de son téléphone.

**Sur les aspects financiers et la simplification des Jeux**

|  |
| --- |
| **Publication du 5e budget modifié**   * Le 22 décembre, le comité d’organisation des Jeux de Tokyo 2020 a publié un 5e budget en augmentation. Initialement estimé à 1.35 trillion de yens avant le report en mars dernier, le budget des Jeux s’établi aujourd’hui à 1.64 trillion de yens, soit 15.8 milliards de dollars. * La majoration du budget alloué aux cérémonies d’ouverture et de clôture s’élève à 16.5 milliards de yens – soit 3.5 milliards de plus que le budget initial publié l’année passée - en est la principale cause. Cette augmentation, réalisée en dépit des efforts de simplification et de réduction des coûts, s’explique notamment par les frais de personnel engagés et à venir et le stockage et l’entretien du matériel destiné aux cérémonies. S’il est atteint, ce budget sera supérieur à celui des J.O. à Londres, qui était de 16 milliards de yens. * C’est la deuxième fois que le budget des cérémonies augmente. Originellement évaluées à un montant de 9.1 milliards de yens, celles-ci avaient vu leur budget augmenter avec la publication de leur plan de réalisation. * Ce 5e budget révisé prend en compte les coûts additionnels liés au report des Jeux olympiques et paralympiques qui ont été présentés le 4 décembre à la suite d’une réunion tripartite entre Tokyo 2020, la métropole de Tokyo et le gouvernement japonais. Ceux-ci s’élèvent à **171 Mds de yens, soit 1,5 Mds USD** et sont répartis de la manière suivante :   + 76 Milliards de yens pris en charge par Tokyo 2020 (auxquels s’ajoutent **27 milliards de yens de la réserve budgétaire**)   + 80 Mds de yens pris en charge par le gouvernement métropolitain de Tokyo   + 15 Mds de yens par le gouvernement japonais   A ces coûts additionnels il faut ajouter les coûts liés aux mesures anti-Covid, s’élevant à **96 milliards de yens** (0.9 milliards de dollars) dont :   * + 40 milliards de yens (0.4 milliard de dollars) pris en charge par la métropole de Tokyo (0.4 MD USD)   + 56 milliards de yens (0.5 milliard de dollars) pris en charge par le gouvernement japonais   Les coûts totaux du report des Jeux olympiques et paralympiques s’élèvent donc à **294 milliards de yens**, soit plus de 2.8 Mds USD. |

* La ministre en charge des Jeux olympiques et paralympiques, Seiko Hashimoto, a annoncé l’intention du gouvernement de prendre en charge une partie des frais liés aux mesures anti-Covid des villes hôtes. La ministre a annoncé la publication prochaine d’un 3ème budget additionnel dans lequel seraient inclus les frais de dépistage des athlètes et des habitants des villes hôtes ainsi que ceux liés aux mesures sanitaires qui devront être prises dans les transports en commun et les hébergements. L’agence nationale du sport japonaise pourrait ainsi allouer 13 Mds de yens (125 M de dollars) au prochain budget additionnel en guise de soutien financier.
* Concernant le financement du marathon et de la marche, le CIO a annoncé la prise en charge d’une partie des frais supplémentaires engendrés le transfert de ces épreuves à Sapporo. Les 2 milliards de yens en question seront inclus dans les 76 milliards Y de recette supplémentaire du TOCOG.

**Aspects logistiques / infrastructures**

* Le parcours du marathon des Jeux olympiques de Tokyo 2020 a été confirmé par la fédération internationale d’athlétisme le 11 décembre. Il consistera en une série de 3 boucles de différentes tailles dans le centre-ville de Sapporo. Le parcours devrait être testé au printemps prochain.

**Autres infos JOP**

* Le comité organisateur de Tokyo 2020 a complété et mis à jour le calendrier des [*test-events*](https://tokyo2020.org/en/games/testevents/) qui n’avaient pu se tenir en raison du report des Jeux avec notamment :
  + le rugby fauteuil les 3 et 4 avril au stade Yoyogi de Tokyo
  + un 10km course (2500 participants maximum) et un semi-marathon (80 hommes et 80 femmes) le 5 mai à Sapporo
  + le para athlétisme le 11 mai au stade olympique de Tokyo.
* Entre le 1er et le 21 décembre, Tokyo 2020 a organisé une campagne de remboursement des billets achetés au Japon pour les épreuves paralympiques, à l’instar de ce qui a été organisé au cours du mois de novembre pour les jeux olympiques. Le 23 décembre, les organisateurs ont reçu une demande de remboursement pour **200 000 des 970 000 billets vendus au Japon, soit environ 21%**. Pour les organisateurs de Tokyo 2020, ce chiffre est perçu comme une marque importante de soutien aux Jeux (en dépit des récents sondages).
* Le directeur de l’équipe de mise en scène des **cérémonies** d’ouverture et de clôture des Jeux olympiques, Mansai Nomura, a été remplacé par Hiroshi Sasaki, déjà chargé des cérémonies des Jeux paralympiques. Hiroshi Sasaki aura donc en charge l’organisation des cérémonies des Jeux olympiques ET paralympiques dans leur ensemble. Sasaki s’était déjà illustré en organisant la cérémonie de passation entre le Brésil et le Japon aux Jeux de Rio en 2016.
* **Attribution des Jeux à Tokyo 2020 :** La ministre japonaise des Jeux olympiques, Seiko Hashimoto, a annoncé, à la fin du mois de novembre, qu’il n’était pas du rôle du gouvernement mais du TOCOG et du gouvernement métropolitain de Tokyo, d’examiner et d’expliquer les informations de Reuters faisant état de paiements importants effectués pendant la phase de candidature, peu avant le vote du CIO en 2013 pour l’attribution des Jeux 2020. Une semaine avant, le président du CIO, Thomas Bach, avait rappelé qu’aucune infraction n’avait été effectuée dans les paiements réalisés par le comité de candidature de Tokyo à un membre exécutif du comité de Tokyo 2020 entre 2013 et 2014.
* Le TMG a replacé les anneaux olympiques sur le front de mer de la baie d’Odaiba. Les symboles de l’olympisme avaient été retirés en août 2020 pour des opérations de maintenance. Les anneaux resteront en place jusqu’à la fin des Jeux olympiques, avant d’être remplacés par les « *agitos »* paralympiques en août prochain.
* Afin d’éviter les effets de foule, le gouvernement japonais aurait l’intention de réduire le nombre de célébrités prenant part au **relai de la flamme olympique** devant débuter le 25 mars 2021 de la préfecture de Fukushima. Les conditions sanitaires entourant le relai, qui traversera 859 municipalités et les 47 préfectures du Japon, sont au centre des préoccupations du gouvernement, qui craint que la création d’un cluster nuirait gravement à l’image des Jeux. De son côté, le comité organisateur de Tokyo 2020, redoute que cette diminution entame la visibilité de l’événement (pour lequel plusieurs sponsors ont été mobilisés) ainsi que l’engouement de la population locale pour les Jeux.
  + Le TOCOG a d’ores et déjà confirmé que le nombre de relayeurs et de ville étape resterait inchangé par rapport au programme de 2020. Davantage d’informations quant au trajet de la flamme notamment seront apportées mi-février 2021.
* **Autres conséquences de la COVID-19 sur le sport au Japon**
* Fin décembre, la **Japanese Para-Sports Association** (JPSA) envisageait de maintenir les compétitions de goalball et de rugby-fauteuil respectivement prévues en février et mars 2021. Au regard de l’aggravation de la situation sanitaire à l’échelle mondiale, la JPSA a toutefois décidé de ne pas inviter d’athlètes étrangers lors de ces rencontres, alors même que ceux-ci étaient considérés par les japonais comme précieux pour évaluer le niveau des athlètes et juger de l’efficacité des mesures sanitaires décidées pour les parasports.
* **Autres infos sport japon**
* Suite à la publication le mois dernier par 7 institutions du sport japonais (JOC, JSPO, JPSA, UNIVAS, All Japan High School Athletic Federation, Nippon Junior High School Physical Culture et JSC) d’un communiqué conjoint alertant sur le **harcèlement** **sexuel** lié à l’exploitation d’images ou de vidéos, le président du comité olympique japonais, M. Yamashita, a annoncé l’engagement de 60 fédérations dans la prévention du harcèlement sexuel. M. Yamashita a par ailleurs annoncé que plus de 300 signalements avaient été reçus sur le site du comité olympique japonais à ce sujet et que les investigations à leur égard étaient en cours.
* Afin d’assurer **l’attractivité du handisport** après les Jeux de Tokyo 2020, le comité paralympique japonais a annoncé élaboration d’un programme stratégique pour les 12 années à venir. Ce programme comprendra notamment la constitution d’une équipe d’experts chargée de l’identification d’espoirs, l’introduction du handisport dans le programme de 75% des établissements scolaires ou encore le soutien des para-athlètes auprès des entreprises afin de faciliter leur embauche. Ce programme stratégique sera publié en mars 2021 après la tenue d’auditions des acteurs concernés.
* Une **publicité de Nike** dénonçant le racisme et le harcèlement au Japon, publiée sur Youtube et Twitter le 28 novembre, a créé la polémique au Japon. Cette vidéo du sponsor de la championne de tennis Naomi Osaka a divisé l’opinion japonaise sur le phénomène des « hafu », (issu de l’anglais « half ») désignant les japonais(es) métis(ses). Si de nombreux Japonais(es) ont manifesté leur soutien aux « hafu » victimes de harcèlement et de discriminations au Japon, des appels au boycott ont aussi été lancés contre la marque de sport. Ces derniers reprochant à Nike de ne pas connaître la réalité de la société japonaise.

**Rugby**

* La star japonaise de rugby, **Ayumu Goromaru**, a annoncé prendre sa retraite en mai 2021, à l’issue de la saison de la Top League japonaise. Le joueur avait fait sensation lors de la Coupe du monde 2015 en marquant 24 points face à l’Afrique du Sud, permettant à son équipe d’accéder à la victoire contre les *Springboks*. Goromaru avait par la suite rejoint le stade toulousain pendant les saisons 2016 et 2017 sans être sélectionné par les *Brave Blossoms* pour la Coupe du monde 2019.
* L’ancien capitaine des *Brave Blossoms*, la sélection nationale japonaise de rugby, Toshiaki Hirose, a annoncé la création de son association « ***One Rugby*** », destinée à promouvoir toutes les formes de rugby auprès du public japonais. Il souhaite attirer davantage de Japonais dans la pratique de ce sport en mettant en avant la diversité des formes de rugby, notamment les moins connues : le rugby à 7, le tag rugby ou encore le beach rugby et le rugby fauteuil. Accroître la popularité du rugby féminin sera aussi l’un de ses objectifs.
* Mi-décembre, le conseil d’administration du comité olympique japonais (JOC) s’est fixé comme objectif d’avoir 40% de femmes directrices, à la suite des élections de juin 2021. A l’heure actuelle, les femmes représentent 20% du total. Le JOC souhaiterait montrer l’exemple à l’occasion de l’introduction du « code de gouvernance » des fédérations sportives japonaises demandant à ces dernières de mettre en place les mesures nécessaires pour atteindre ces mêmes objectifs.

**Annexe : Focus sur le rapport intérimaire du 2 décembre 2020 sur les « mesures anti-covid 19 » en vue des Jeux de Tokyo.**

1. **Eléments d’ordre général**

a. Comme prévu, le rapport intérimaire sur les mesures anti-covid, d’abord distribué en japonais à l’issue de la 6e réunion de la commission de coordination[[1]](#footnote-1)[1], a finalement été publié en anglais sur le site du TOCOG le vendredi 18 décembre.

Ce rapport, dont le contenu a largement été commenté dans les médias, s’en tient à compiler et rationnaliser les projets de mesures dévoilées à l’issue de chacune des réunions de la commission. Divisé en trois chapitres – i) introduction, ii) mesures spécifiques et iii) prochaines étapes – il vise à donner de premières indications sur les mesures sanitaires qui seront imposées aux différentes catégories de population, au premier rang desquelles figurent les athlètes, pour permettre aux Jeux de se tenir en dépit de la probable persistance du virus à l’été prochain.

Il est ainsi précisé d’entrée que ces mesures continueront de faire l’objet d’ajustements en fonction de l’évolution de la situation sanitaire (cf. infra). Ainsi, pour chaque chapitre et sous-section, il est précisé les points qui restent soumis à délibération, à l’issue notamment de discussions avec les comités internationaux et nationaux ainsi qu’avec les fédérations internationales.

En outre, les mesures sanitaires de base (distanciation, désinfection, port du masque pour tous, hygiène renforcée, limitation du nombre de contacts etc.), qui constituent le fil rouge de cette stratégie, sont presque systématiquement évoquées dans chaque chapitre du rapport.

b. Comme évoqué depuis l’été dernier par le CIO, l’IPC ainsi que Tokyo 2020 (approche par « cercles concentriques »), la priorité est clairement donnée au traitement des athlètes dont les mesures sont les plus détaillées, à chaque étape de leur futur séjour au Japon (arrivée et départ, transports, mesures de prévention, code de conduite à adopter, mesures spécifiques au village etc.). Les lignes directrices relatives aux « villes-hôtes », étroitement liées aux athlètes, sont elles aussi détaillées dans ce rapport intérimaire.

A contrario les mesures concernant les autres parties prenantes (famille olympique, médias, spectateurs etc.) ainsi que les spectateurs notamment logiquement sont évoquées de manière plus superficielle dans la mesure où elles font encore l’objet de discussions et d’arbitrages.

A noter enfin que les mesures propres aux dignitaires internationaux (chefs d’Etat, de gouvernement, et ministres) ne figurent quasiment pas dans le rapport. Tout juste est-il précisé (p. 22), qu’elles devront faire l’objet d’une coopération étroite avec les ambassades et canaux diplomatiques. Tokyo 2020 souligne en aparté que ces lignes directrices propres devraient être détaillées d’ici mars prochain, date à laquelle le prochain briefing diplomatique devrait avoir lieu.

1. **Mesures par catégorie de « population »**

Sans revenir sur le détail des dispositifs décrits dans le rapport, on retiendra notamment les points suivants :

Concernant les athlètes :

* La capacité pour les athlètes de s’entraîner et participer aux compétitions, sous conditions, y compris dans les 15 jours suivants leur arrivée au Japon ;
* L’établissement d’un code de conduite pour les athlètes, portant notamment sur leurs déplacements et leurs interactions au Japon ;
* L’importance qui sera consacrée aux tests PCR, ce à toutes les étapes du parcours de l’athlète au Japon (et ce dès 72h avant son arrivée sur le territoire japonais) ;
* L’établissement d’un centre de contrôle des maladies infectieuses au sein du comité d’organisation des Jeux de Tokyo 2020 ainsi qu’une clinique spécialisée au sein du village pour le traitement des cas suspects ;
* La prise en compte spécifique des assistants des athlètes paralympiques en fonction du type de handicap.

Concernant les autres parties prenantes (médias, famille olympique, partenaires, staffs, spectateurs) :

* La volonté de décliner ultérieurement des mesures propres aux différentes parties en fonction de leur proximité avec les opérations des Jeux et les athlètes ;
* La décision d’annoncer les mesures propres aux spectateurs – dont la jauge autorisée en tribune – qu’au printemps prochain, en fonction de l’évolution de la situation sanitaire. Le rapport laisse toutefois entendre que la présence de spectateurs étrangers est bien envisagée même si la situation dans leur pays d’origine sera également prise en compte. Des protocoles en cas de suspicions ainsi que des dispositifs de prise en charge seront développés dans les mois à venir.

Divers :

* Les collectivités locales japonaises continueront elles aussi d’être mises à contribution afin de fournir des protocoles sanitaires adaptés dans les prochains mois. C’est le cas notamment :
  + Des 859 municipalités accueillant le relai de la torche olympique (qui s’élancera depuis Fukushima le 25 mars) ;
  + Des collectivités concernées par le relai de la torche paralympique et par les festivals organisés dans les 47 préfectures du Japon ;
  + Des villes dans lesquelles des « live-sites » sont prévus ;
  + Des villes-hôtes censées accueillir des athlètes, a fortiori celles hébergeant des camps d’entrainements ou de préparation terminale pour les équipes étrangères.

1. **Prochaines étapes**

Le 3e et dernier chapitre du rapport comprend une frise déclinant un calendrier d’élaboration, de consolidation ou de révision des différentes mesures par la ou les institutions concernées (Tokyo 2020, le TMG ou le gouvernement).

A titre d’exemple, les politiques en matière de tests PCR au village continuent de faire **l’objet d’études en vue d’une finalisation** autour du mois de février 2021, de même que l’établissement d’un dispositif de « tracking » devrait être finalisé d’ici le mois d’avril 2021 (à l’issue d’une coordination avec les instances internationales) afin d’être mis à l’épreuve lors des test-events du printemps prochain. Concernant les modalités de transport des athlètes et de leurs équipes, celles-ci feront également l’objet de consultations début 2021 avec les institutions concernées (FI CIO IPC NOC NPC etc.) en vue d’une actualisation à compter de mars.

Ce chapitre permet également d’anticiper les **dates approximatives auxquelles les comités nationaux seront informés du détail** de certaines mesures : janvier 2021, séminaire d’information sur les procédures relatives aux villes hôtes et camps de préparation terminale (procédures qui continueront de faire l’objet de réflexion jusqu’à l’été prochain, cf. page 50) ; février 2021, présentation des mesures de prévention spécifiques aux délégations paralympiques ; mars 2021, présentation des orientations relatives au traitement des athlètes testés positifs lors des Jeux etc.

Il permet à l’inverse de constater les dispositifs d’ores et déjà établis et censés demeurer en l’état d’ici les Jeux, à l’image de « *l’athlete track* » établi par le gouvernement japonais relatif à l’entrée et au sujet d’athlètes et de leur staff lors de compétitions internationales et/ou test-events au Japon au premier semestre 2021.

On notera que ce rétro-calendrier confirme que certaines procédures continueront de faire l’objet de discussions pendant de nombreux mois, à l’instar de l’épineuse question des **conditions d’entrées sur le territoire japonais** « hors athlètes » tels que les médias, organisateurs (page 47).

Concernant la question spécifique des **spectateurs**, on constate (cf. supra) que l’ensemble des mesures qui leurs sont liés continueront de faire l’objet de réflexions, de coordinations et révisions jusqu’au printemps prochain (entrée sur le territoire, mesures de prévention, gestion des personnes infectées, mobilisation des infrastructures compétentes etc.).

Commentaires :

Au-delà de l’insistance sur les nouvelles pratiques comportementales et de la place primordiale accordée aux tests PCR (conduits à chaque étape de l’athlète notamment, cf. p.15), on retiendra l’importance que devrait jouer l’application smartphone spécifique consacrée à l’enregistrement des données de santé, au suivi GPS des déplacements et des éventuels contacts avec personnes contagieuses (cf. page 14 notamment).

Même si de nombreuses mesures nécessitent clarification ou arbitrage, les procédures à l’étude seront de toute évidence contraignantes pour les différents acteurs, à commencer par les athlètes et leurs staffs (notification en amont des programmes des délégations et des itinéraires, fréquence des tests, enregistrement des états de santé individuels, etc.).

Pour ceux ayant vocation à rejoindre des camps d’entrainement des Jeux, le dialogue en amont avec la collectivité d’accueil sera primordial afin que les « manuels » que les municipalités ont d’ores et déjà commencé à préparer (« acceptance manual » page 34 et suivantes) puissent bien être validés par les fédérations / NOC / NPC concernés (et ainsi intégrés de la manière la plus fluide possible dans les calendriers / modalités de préparation des athlètes).

Enfin, concernant la question spécifique des centres de performance : le rapport prend bien en considération ces projets qui entrent dans la logique de performance de certaines nations. Le rapport insiste toutefois sur la nécessité d’un référencement de ces centres et du besoin d’y appliquer des protocoles sanitaires stricts (page 14 également)./.

1. [1] Commission réunissant notamment des représentants du Gouvernement, de Tokyo 2020, du TMG ainsi que d’autres institutions telles que les comités olympiques et paralympiques japonais. [↑](#footnote-ref-1)